

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF S'OUVRE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Financement Participatif France (FPF) se réjouit de l'adoption de sa proposition pour ouvrir aux collectivités territoriales l'accès au financement participatif.

En France, le financement participatif sous forme de don est particulièrement adapté aux projets ayant un impact au niveau local, puisque les citoyens s'engagent pour soutenir un projet dont ils pourront constater les résultats et les bienfaits. Or, les collectivités territoriales et leurs établissements n'étaient jusque là pas autorisés à confier à un organisme tiers l'encaissement de recettes propres pour leur compte en lien avec une opération de financement participatif.

Le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015, publié ce mercredi 16 décembre et portant sur les dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics vient ouvrir l'accès au financement participatif pour ces derniers :

« Ce décret, pris en application de l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales précise les dispositions comptables et financières applicables aux conventions de mandat conclues par les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour l'encaissement de leurs recettes.

Il étend également le champ des recettes dont les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent confier l'encaissement à un organisme public ou privé. Ces derniers pourront se voir notamment confier [...] le produit des revenus tirés d'un projet de financement participatif. »

L'article D. 1611-32-9 n°2 permet ainsi **aux collectivités et à leurs établissements de confier l'encaissement de recettes relatives « aux revenus tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire ».**

Le financement participatif constitue un mode de financement efficace, souvent local, auprès de citoyens engagés ; c'est pourquoi FPF se félicite de cette mesure qui permettra à de nombreux projets portés par des collectivités territoriales de se concrétiser.

A propos de Financement Participatif France (FPF)

Financement Participatif France est l'association professionnelle des acteurs du crowdfunding en France avec 140 membres dont une soixantaine de plateformes de crowdfunding. Créée en août 2012, elle a pour objectif la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative pour faire progresser le financement de projets par les citoyens.

Plus d'infos sur www.financeparticipative.org